

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE
À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES – 2025**

Le Maire rappelle que le 8 juillet 2025, un incendie majeur a touché le territoire de la commune des Pennes-Mirabeau, détruisant une partie du couvert végétal et fragilisant plusieurs fronts rocheux situés sur des parcelles et voies communales.

Cette situation entraîne des chutes de blocs, mettant en danger la sécurité des habitants, des usagers des voies et des infrastructures communales.

La commune doit donc engager en urgence des travaux de sécurisation pour prévenir tout accident et limiter la dégradation des zones concernées.

Localisation de l'intervention :

- Parcelles communales : BO 63 (chemin du Thord) et AB 17 (rue du Souvenir)
- Voie communale : boulevard de la Burlière

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le taux de subvention est de 60 % du montant hors taxes des travaux éligibles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet suivant :

Opérations	Coût réel HT	MONTANT subventionnable HT	Subvention escomptée (60%)	Autofinancement de la commune (40%)
CONSOLIDATION DES FRONTS ROCHEUX SUR PARCELLES COMMUNALES	104 426 €	104 426 €	62 655.60 €	41 770.40€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL